

Communiqué intersyndical



Alerte et vigilance sur la procédure de recrutement d'une direction d'Ecole Nationale Supérieure d'Art

- Suite à la mobilisation depuis deux mois des équipes administrative, technique et enseignante et des étudiant-es de l'ENSA Dijon Art et Design pour faire entendre et respecter leur analyse et leur avis dans le cadre du recrutement en cours de la direction de l'école ;
- Suite aux réactions et revendications de trois autres établissements (ENSCI, ENSA Paris-Cergy, ENSP Arles),

L'intersyndicale et les représentant-es des équipes de Dijon ont été reçus le 14 juin 2023 par Mme Karine Duquesnoy, directrice-adjointe du Cabinet de la Ministre, et M. Raphaël Coulhon, Conseiller en charge de l'Enseignement Supérieur.

Karine Duquesnoy nous ayant fait part des évolutions du ministère dans les nominations de direction d'établissement, parmi lesquelles la présentation aux CA de deux candidatures finalistes au moins (au lieu d'une seule auparavant), et ayant rappelé l'importance de la constitution des jurys et des éléments de vote, nous avons attiré leur attention sur :

une procédure de recrutement non démocratique et opaque qui maltraite les institutions, les personnels et les candidat-es, et entache d'irrégularité le déroulement du processus :

- cadre réglementaire vague et restreint : l'article 13 du décret n°2003-852 du 3 septembre 2003 précise seulement que le directeur ou la directrice est nommé-e par arrêté du ministre en charge de la culture, après avis du conseil d'administration de l'établissement. Ce cadre légal n'est pas suffisant ;
- absence de rigueur dans la constitution des dossiers de candidature ;
- comité de sélection dont on ignore la composition et qui ne justifie pas ses choix ;
- flou sur la transmission des documents pour le CA, absence de vote, risques de pression subie par les élu-es des personnels et des étudiant-es pour imposer une candidature...

des candidatures de plus en plus bureaucratiques et autoritaires, peu impliquées dans l'art, le design et la culture, dont les méthodes de management nuisent à la vitalité des ENSArt

- en étant déconnectées de la collégialité des équipes dont elles peinent à reconnaître les capacités d'expertise en matière d'organisation de la formation pédagogique, de la recherche et des partenariats ;
- sans ambition pour les étudiant·es, car elles annexent l'enseignement et la recherche en art et en design à une politique de site éloignée de leurs besoins.

des risques de blocage des écoles si une direction est imposée malgré le refus des personnels et des étudiant·es.

En conséquence, l'intersyndicale a demandé à la ministre de :

- déclarer infructueux le concours de recrutement d'une direction pour sortir de l'impasse quand l'opposition est radicale et les avis inconciliables entre le « collège interne » (représentant·es des équipes enseignante, administrative et technique, et étudiant·es) et le « collège externe » (représentant·es des collectivités territoriales et institutions du CA) de l'ENSA Dijon ;
- nommer un administrateur provisoire pour mettre en place une procédure démocratique et transparente de recrutement, et assurer la rentrée scolaire dans de bonnes conditions ;
- élaborer un texte de cadrage réglementaire de recrutement démocratique, élargi, et commun à toutes les ENSArt, à la hauteur de l'enseignement supérieur public, fixant : la composition du comité de sélection, composé à parts égales des représentant·es des personnels et des membres extérieurs, intervenant à chaque étape du processus ; le traitement des candidatures et les pièces demandées (lettre de motivation, projet d'établissement, CV) et la communication de ces pièces ; le temps de rencontre préalable des candidat·es avec les écoles pour favoriser la compréhension de l'environnement ; un temps d'audition suffisant pour favoriser les échanges lors du CA ;
- former aux principes de gestion les postes d'encadrement — ce que les organisations syndicales ne cessent de demander depuis une dizaine d'années au titre de formations post-recrutement obligatoires pour les nouvelles nominations dans les postes de direction.

Ce 20 juin 2023, nous sommes dans l'attente de l'arbitrage qui sera rendu cette semaine par Mme Karine Duquesnoy et M. Raphaël Coulhon.

La mobilisation que nous portons pour l'ENSA Dijon est aussi celle de toutes les écoles désireuses de sortir d'un modèle archaïque du renouvellement des directions.

Vous serez tenu·es au courant des suites.

Paris, le 21 juin 2023